



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 4 mars 2019 à 19h30 à la Salle municipale du 29, rue de la Fabrique.

Sont présents : Mmes France Laroche, mairesse, Francine Fillion, Francine Drouin et Chantale Thivierge conseillères, MM. Alexandre Dubuc-Ringuette et Danny Paré conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme France Laroche, mairesse. Est également présent M. Alain Paré, directeur général et secrétaire de l'assemblée.

Absence excusée M. Dave Lachance.

1. MOT DE BIENVENUE

Mme France Laroche, mairesse, adresse le mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019
4. Adoption des comptes de février 2019
5. Engagement de l'opérateur-journalier
6. Office d'habitation des Appalaches : résolution désignant un(e) représentant(e) au conseil d'administration permanent
7. Mutuelle des Municipalités du Québec: renouvellement annuel d'assurances
8. Croix-Rouge : renouvellement de l'Entente de services aux sinistrés
9. Transport adapté de la Région de Thetford inc. : Assemblée générale annuelle
10. Sablière Nadeau – CPTAQ
11. Sécurité civile : Demande d'aide financière dans le cadre du programme de *Soutien des actions de préparation aux sinistres – Volet II*
12. Identification des traverses et des passages des routes par les motoneiges et les tout-terrains : correspondance de la SQ
13. Caisse Desjardins : patinoire Broughton Station
14. Travaux publics
15. Comités des élus
16. Correspondance de la mairesse
17. Période de questions
18. Affaires nouvelles
19. Levée de l'assemblée

2019-03-030

Il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour. Adopté.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 4 FEVRIER 2019

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance.

2019-03-031

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019. Adopté.

4. ADOPTION DES COMPTES DE FEVRIER 2019

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues, et qu'elle dispose des argents nécessaires à l'acquittement de ces factures ;

ATTENDU QU' un montant de 105 582,02 \$ est déboursé à même le fonds général ;

2019-03-032

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'entériner le paiement des comptes du 1^{er} au 28 février 2019 inclusivement, pour un montant de 105 582,02 \$. Adopté.



N° de résolution
ou annotation

2019-03-33

5. ENGAGEMENT DE L'OPÉRATEUR-JOURNALIER

ATTENDU QU' un poste d'opérateur-journalier devait être comblé suite au départ à la retraite d'un employé;

ATTENDU QUE l'affichage de poste a été transmis au syndicat SFCP local, qu'il a été publié dans le média régional, dans un centre de formation, ainsi que sur des plateformes de recrutement électroniques ;

ATTENDU QUE suite à l'analyse des curriculum vitae, les candidats rencontrant les qualifications recherchées ont été reçus en entrevue et que parmi eux, un candidat a été retenu par le comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement, d'accepter la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'embauche de M. Denis Laroche-Nadeau au poste d'opérateur journalier à compter du 4 mars 2019 selon les conditions salariales et de travail prévues à la convention collective en vigueur. Adopté.

6. OFFICE D'HABITATION DES APPALACHES : RESOLUTION DESIGNANT UN(E) REPRESENTANT(E) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PERMANENT

Ce point est reporté à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

7. MUTUELLE DES MUNICIPALITES DU QUEBEC: RENOUELEMENT ANNUEL D'ASSURANCES

ATTENDU QUE le contrat d'assurance avec la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) vient à échéance en mars 2019 ;

ATTENDU QUE la proposition de renouvellement de contrat a été transmis à la Municipalité et que les protections qu'il renferme sont comparables, voire améliorées, à celles du contrat qui se termine;

2019-03-034

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, de renouveler le contrat d'assurance de la MMQ au montant de 17 006,00 taxes incluses. Adopté.

8. CROIX-ROUGE : RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRES

ATTENDU QUE les villes et municipalités doivent mettre en place des mesures visant à assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,C.C. -19), et le Code municipal (L.R.Q.,C.C. -27);

ATTENDU QUE la Croix-Rouge canadienne a pour mission d'assister les individus, les groupes ou les communautés qui vivent des situations d'urgence ou qui sont victimes de sinistres, en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge canadienne est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant les ressources et l'expertise nécessaires pour aider et supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et municipalités lors d'un sinistre mineur ou majeur ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge canadienne a convenu d'une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux individus lors de sinistre;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge canadienne a convenu d'une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU QUE la volonté de la Municipalité de maintenir un entente avec la Croix-Rouge canadienne ;

2019-03-035

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, de reconduire l'Entente de services aux sinistrés couvrant la période de mars 2019 à février 2020, et de verser la contribution annuelle de 160 \$. Adopté.



N° de résolution
ou annotation

2019-03-036

2019-03-037

9. TRANSPORT ADAPTE DE LA REGION DE THETFORD INC. : ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton participe et contribue financièrement au Transport adapté de la région de Thetford inc. ;

ATTENDU QUE la municipalité doit déléguer un(e) représentant(e) municipal(e) pour assister et représenter le conseil municipal à l'assemblée générale du Transport adapté de la région de Thetford Inc. qui se tiendra le 28 mars 2019;

ATTENDU QUE M. Alexandre Dubuc-Ringuette, à titre d'élu municipal, est désigné pour représenter la Municipalité auprès du Transport adapté de la région de Thetford Inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement de déléguer M. Alexandre Dubuc-Ringuette pour représenter la Municipalité et d'assister à l'assemblée générale du Transport adapté de la région de Thetford Inc. Adopté.

10. SABLIERE NADEAU – DEMANDE A LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE QU QUEBEC (CPTAQ)

Puisque le dossier déposé à la Municipalité par le demandeur est incomplet, le sujet est reporté à une séance ultérieure.

11. SECURITE CIVILE : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN DES ACTIONS DE PREPARATION AUX SINISTRES – VOLET II

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement, ce qui suit :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule, qu'elle s'engage à en respecter les conditions afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$ et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Kinnear's Mills et de Saint-Jacques-de-Leeds pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise Alain Paré, directeur général, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts. Adopté.

12. IDENTIFICATION DES TRAVERSES ET DES PASSAGES DES ROUTES PAR LES MOTONEIGES ET LES TOUT-TERRAINS : CORRESPONDANCE DE LA SQ

Madame la mairesse résume une correspondance adressée à la Municipalité le 12 février 2019, par la Sureté du Québec dans laquelle on signale « ...plusieurs anomalies au niveau de la signalisation concernant les VTT et les motoneiges qui traversent (nos) rues et chemins ou qui les empruntent sur une certaine distance. »



N° de résolution
ou annotation

2019-03-038

2019-03-039

2019-03-040

On rappelle que la signalisation des routes sous responsabilité de la municipalité est non-conforme en terme de signalisation pour les VTT et les motoneiges. Comme il est impératif que soit revue la signalisation concernant les VTT et les motoneiges qui traversent les rues et les chemins conformément aux normes du ministère du Transport du Québec, des mesures ont été prises afin d'identifier les lieux de circulation et de passage des routes sous la juridiction de la municipalité.

13. PATINOIRE DU SECTEUR DE BROUGHTON STATION : IDENTIFICATION DE DESJARDINS

ATTENDU QUE la caisse Desjardins de la Région de Thetford octroyé la somme 23 914 \$ couvrant entièrement l'achat de bandes de patinoire pour le secteur de Broughton Station;

ATTENDU QUE la Municipalité désire mentionner la contribution Desjardins en apposant son visuel sur les bandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 400 \$ afin d'apposer le logo et le visuel de Desjardins sur les bandes de patinoire du secteur de Broughton Station. Adopté.

14. TRAVAUX PUBLICS

Le chef d'équipe et responsable des travaux publics est absent. Aucune particularité ni demande à l'intention des élu(e)s n'a été transmise par ce dernier au directeur général avant la séance.

15. COMITES DES ELUS

Mme Francine Fillion fait rapport de l'assemblée générale spéciale de la Résidence Saint-Pierre du 27 février 2019, laquelle s'est avérée positive en termes d'idées nouvelles et de solutions qui ont été apportées. L'assemblée s'est conclue sur la garantie que la Résidence va demeurer ouverte.

M. Alexandre Dubuc-Ringuette fait rapport du succès de l'activité de glisse et de la fête à la tire du dimanche 24 février 2019. Malgré le vent, la neige, bref la mauvaise température, l'activité fut un grand succès avec la participation de près de 60 enfants qui étaient accompagnés de leurs parents. Les remontés par VTT Argos, et la courtoisie et la diligence de leurs propriétaires, ont largement contribué au succès de l'événement.

Mme Francine Drouin fait rapport de la rencontre du Comité des organismes du 12 février 2019. Après plusieurs années d'engagement, les titulaires des postes de relationniste et de secrétaire du Comité ont présenté leur démission. Des efforts sont déployés afin de combler ces postes vacants. La prochaine réunion aura lieu le 9 avril 2019.

16. CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE

16.1 Correspondance d'un citoyen du rang 4

Suite à la récente rencontre entre les représentants de la Municipalité et *Les excavations Gagnon et frères*, un citoyen résidant du rang 4 a transmis un courriel à la mairesse afin de lui signifier l'amélioration notée du déneigement du rang. Le citoyen remercie la Municipalité pour son travail dans ce dossier.

16.2 Semaine québécoise de la déficience intellectuelle

La mairesse fait lecture de la correspondance reçue relativement à la campagne de sensibilisation et de démystification de la déficience intellectuelle et de l'inclusion des personnes vivant avec une déficience intellectuelle.

IL EST PROPOSE par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la Municipalité proclame la semaine du 17 au 23 mars 2019, *Semaine québécoise de la déficience intellectuelle*, sous le thème « Apprendre à se connaître ». Adopté.

16.3 LA CROISEE : COMMANDITE PARTICIPATIVE

La mairesse fait lecture de la correspondance du 8 février 2019 de La Croisée, qui invite la Municipalité à contribuer à la commandite participative en participant au souper bénéfice du 20 mars 2019.

IL EST PROPOSE par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement de supporter La Croisée, organisme communautaire qui vient en aide aux parents et amis(es) de la personne atteinte de maladie mentale, par l'achat de deux billets de 16 \$ chacun pour le souper du 20 mars 2019. Adopté.



N° de résolution
ou annotation
2019-03-041

17. PERIODE DE QUESTION

Aucune question de la part des citoyens présents.

18. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

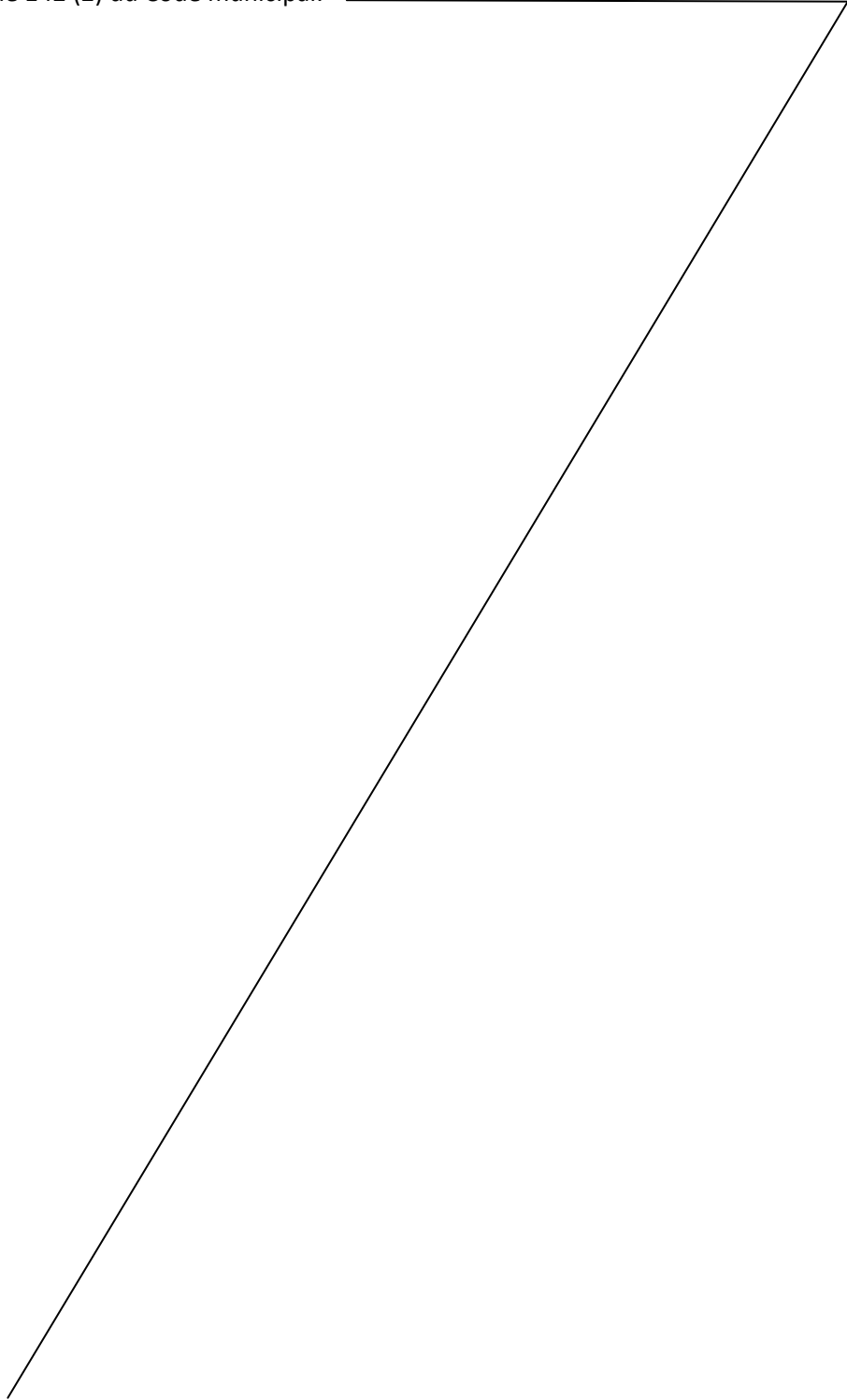
19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement, que la séance soit levée à 20h10. Adopté.

France Laroche, mairesse

Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

«Je, France Laroche, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»





N° de résolution
ou annotation

